



## MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/06/2021

Date de convocation : 01/06/2021	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 15/06/2021	Conseillers présents : 11

**Présents** : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES-DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, VERGNOLLE NATHALIE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

**Absents excusés** : ROULLAND YANNICK, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE

Mme VERGNOLLE Nathalie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

#### Ordre du jour :

- Prix repas cantine 2021-2022
- Adressage devis pour les panneaux
- Achat débroussailleuse et petite tondeuse
- Voirie : sécurisation RD 56 et vente de la parcelle AE 420, devis travaux
- Point travaux église
- Divers

#### **N°2021-06-01 : Prix de repas cantine année scolaire 2021-2022**

Le conseil municipal, après délibération, fixe le prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de la rentrée 2021-2022, à :

- 2.55 € par élève
- 5.00 € par adulte (enseignant, intervenant, personnel communal)

Le prix est révisable tous les ans par décision du conseil municipal.

#### **N°2021-06-02 : Adressage - devis plaques de rue et numéros**

La commission adressage a choisi des plaques émail fond écru ral1015 textes, numéros et liseré couleur rouge ral 3004, police Helvetica 721 black liseré simple angle creux.

M. le Maire présente 3 devis et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Valide le devis de la société SIGNATURE d'un montant de 12 121.45 € HT pour l'achat des numéros de maisons, des plaques et poteaux de rues.
- ⇒ Autorise M. le maire à passer commande et à signer les documents se rapportant à ce dossier.
- ⇒

#### **N°2021-06-03 : adressage - dénomination des voies (Annule et remplace la délibération 2021-03-15 ayant le même objet)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Annule et remplace la délibération N° 2021-03-15 par la délibération suivante,

Décide la création des voies libellées suivantes :

*Impasse de la Sablière - Impasse de la Tréfouille - Impasse de la Valade - Impasse de Marcès - Impasse d'En Cassagne - Impasse de Perceval - Impasse des Ateliers - Impasse des Bolets - Impasse des Buis - Impasse des Chênes - Impasse des Cigales - Impasse des Enfeus - Impasse des Grésots - Impasse des Lauzes - Impasse des Matroux - Impasse des Morilles - Impasse des Sagnes - Impasse des Sources - Impasse d'Estival - Impasse d'Eyrissou - Impasse du Breuil - Impasse du Figuier - Impasse Pech Méjat - Impasse du Pesquier - Impasse du Train - Route de la Brousse - Route de la Chironde - Route de Langlade - Route de l'Enéa - Route de l'Est - Route*



## MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

*de Neuville - Route du Pech Monteil - Route du Poujol - Route des Châtaigniers - Route des Coteaux - Impasse de Valeille - Impasse du Bois Vieux - Route des Fleurs - Route des Garrigottes - Route des Noyers - Route des Petits Etangs - Route des Roumevies - Route des Trois Ponts - Route des Vergades - Route des Vieux Bourgs - Route du Claud de Beth - Route du Plantou - Route du Ruisseau - Voie de l'Artisanat - Chemin de l'Habit - Impasse de la Pinière.*

### **N°2021-06-05 : devis signalétique**

Le conseil municipal, après délibération, accepte et valide le devis de 1837.78 € HT et autorise M. le maire à passer commande.

### **N°2021-06-06 : Décision modificative (DM) 01**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **2021-06-06**  
**matériel voirie**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : VOIRIE				5 000,00
Autre matériel et outillage de voirie			21578	6016
OP : LOGEMENT MAM		5 000,00		5 000,00
Terrains nus	2111	6050		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### **N°2021-06-07 : Vente de la parcelle AE 420**

M. le Maire propose que la parcelle AE 420 soit cédée à M. Soares José au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, avec la prescription suivante :

M. Soares sort de la salle du conseil et ne prend pas part aux débats.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité valide la proposition :

- Accepte de vendre la parcelle AE 420 à M. José Soares au prix de 15 € le m<sup>2</sup>
- Précise qu'aucune construction, plantation ou aménagement ne pourront être implantés sans autorisation et ne devront en aucun cas gêner la circulation tout particulièrement le sortie de la VC5 sur la voie départementale 60
- Désigne la SCP Guillaume, notaires à Salignac Eyvigues, pour la rédaction de l'acte authentique. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur
- Charge M. le maire ou son représentant de réaliser les formalités et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **N°2021-06-08 : Achat parcelle AI 285**

M. SOARES José est sorti pendant le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'acquérir la parcelle AI 285 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup> au prix de 5.35 € le m<sup>2</sup>.

Considérant que M. le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Mme VERGNE-RODRIGUEZ Annie, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

### **N°2021-06-09 : Reprise de chemins privés dans la voirie communale**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une contre :



## MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

- accepte la rétrocession de parcelles destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié, à la condition que la voie soit goudronnée à neuf, qu'elle soit en bon état et bien entretenue, qu'elle soit conforme à la réglementation ou au cahier des charges du lotissement le cas échéant
- précise que chaque demande devra être visée de l'ensemble des co-proprétaires ou colotis et sera soumise au vote du conseil municipal
- s'engage au paiement de la somme d'un euro symbolique

### **N°2021-06-10 : subventions 2021**

Le conseil municipal, après délibération,  
Décide d'octroyer les subventions suivantes

SOS CHATS SALIGNAC	200,00
GOURMETS GOURMANDS PAYS DE FENELON	200,00
PIRATES (ASOCIATION)	0,00
VERGERS ET BIODIVERSITÉ	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>600,00</b>

### **N°2021-06-11 : Décision modificative (DM) 02**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **2021-06-11**

#### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT <sup>9</sup> / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres contributions	65548	330,00		
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé			6574	330,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>330,00</b>		<b>330,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

### **N°2021-06-12 : Devis travaux voirie**

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Valide le devis conjoint des entreprises SAS QUENOUILLE - Sarl BONNASSIE pour un montant de 22 797,00 € HT : la SARL BONNASSIE fera la préparation et la SAS QUENOUILLE le revêtement, chaque entreprise facturera ses travaux.
- **Point travaux église**
  - ☞ **Semaines 22/23 :**
    - achèvement des enduits et nettoyage de parement dans la nef et les chapelles
    - installation des échafaudages dans le chœur et la travée du chœur
    - échantillons patines et badigeon
    - mise en œuvre enduits sur voûtains du chœur
  - ☞ **A partir semaine 24 :**
    - mise en œuvre patines et badigeons dans nef et chapelles
    - nettoyage litre chœur
    - alimentations électriques

*L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.*